

**Conseil économique et social**

Distr. générale
18 novembre 2008
Français
Original : anglais

Commission du développement durable**Dix-septième session**

4-15 mai 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application**2008-2009 – session directive**

**Lettre datée du 15 juillet 2008, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Zimbabwe
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme vous vous en souvenez peut-être, le Gouvernement zimbabwéen, agissant en concertation avec la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation, a organisé un séminaire à l'intention des ministres africains afin de donner suite à une demande adressée par ceux-ci au Président de la seizième session de la Commission du développement durable, le Zimbabwéen Francis Nhema. Le séminaire a eu lieu à Glen Cove (New York) les 10 et 11 mai 2008 et a donné lieu à la publication d'une déclaration dans laquelle les ministres africains chargés du développement durable dans le cadre de leurs attributions respectives ont défini les priorités de l'Afrique pour les seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable, notamment comment faire face efficacement à la crise alimentaire naissante et comment aider l'Afrique à atteindre rapidement les objectifs de développement durable fixés au chapitre VIII du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

La déclaration issue du séminaire ministériel énonce clairement la stratégie à suivre aux fins du développement durable de l'Afrique et contient des recommandations visant à en faciliter la mise en œuvre (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil économique et social dans le cadre de la dix-septième session de la Commission du développement durable.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Zimbabwe
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Boniface G. Chidyausiku

* E/CN.17/2009/1.



**Annexe à la lettre datée du 15 juillet 2008
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Zimbabwe
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration des ministres africains émanant
de la retraite ministérielle**

L'Afrique est fière de la richesse de ses ressources humaines, naturelles et culturelles. Notre dessein est de réaliser le développement durable par le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, ce qui requiert une volonté politique plus forte de la part des gouvernements africains et un engagement résolu en faveur d'une coopération régionale s'étendant à l'ensemble du continent.

Au cours de ces dernières décennies, l'Afrique a accompli des progrès sensibles dans de nombreux domaines du développement durable mais elle continue de faire face à de graves problèmes dont certains sont nouveaux. Les progrès ont été inégaux d'un pays à l'autre et d'une sphère économique ou sociale à l'autre. Nous pouvons tous tirer leçon des expériences de ceux de nos pays qui ont connu le plus de succès. Nous avons tous des enseignements précieux dont nous pouvons chacun profiter et que nous pouvons offrir au reste du monde dans des domaines particuliers du développement durable.

Nous nous engageons à présenter une image positive de l'Afrique sur le continent et sur la scène internationale, et nous invitons la communauté internationale à nous suivre sur cette voie.

Nous présentons ici une vision claire pour le développement durable de notre continent et de nos pays. Nous affirmons notre ferme volonté politique de réaliser cette vision, premièrement et surtout par notre détermination collective, nos propres ressources et notre ingéniosité, mais aussi en étroite coopération avec nos partenaires de développement.

Nous réaffirmons le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja, le texte issu de la réunion de mise en œuvre régionale pour la seizième session de la Commission du développement durable à Addis-Abeba et la Déclaration de Syrte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique. Nous espérons et comptons fermement que cette vision avancera la mise en œuvre des engagements concernant l'Afrique qui sont énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Nous réaffirmons notre attachement à l'élimination de la pauvreté dans le contexte de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017).

Nous nous engageons à continuer de nous employer à réaliser l'intégration régionale par le commerce, le développement des infrastructures et les échanges culturels, et prions instamment la communauté internationale d'appuyer le renforcement des institutions sous-régionales et régionales.

Nous appelons la communauté internationale à appuyer l'action que nous menons en vue de mettre en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Nous sommes profondément préoccupés par la crise alimentaire mondiale qui sévit actuellement et par la menace qu'elle fait peser sur la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté.

Nous nous engageons à accélérer les progrès en vue d'atteindre les cibles fixées dans la Déclaration de Maputo tendant à augmenter d'au moins 10 % les budgets nationaux consacrés à l'agriculture et au développement rural.

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie le Programme de développement agricole global de l'Afrique sous la direction de l'Union africaine.

Nous exhortons les institutions financières internationales à accroître sensiblement leurs investissements dans l'agriculture et le développement rural en Afrique afin d'assurer la sécurité alimentaire, d'augmenter les recettes et d'éliminer la pauvreté.

Nous engageons la communauté internationale à favoriser l'appui financier et technique pour l'application des plans d'action nationaux de lutte contre la désertification, réduire les effets de la sécheresse et assurer l'adaptation au changement climatique.

Nous sommes déterminés à réaliser une bonne intégration de nos pays à l'économie mondiale.

Nous soulignons qu'il est nécessaire d'établir une marge de décision qui favorise l'adoption de stratégies et programmes de développement pilotés par les pays eux-mêmes.

Nous prions instamment la communauté internationale d'honorer ses engagements à l'égard de l'Afrique, notamment dans les domaines du commerce, de l'aide publique au développement, de l'allègement de la dette, du transfert de technologies et du renforcement des capacités, et à aider le continent à atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous lançons un appel en faveur du renforcement de la coopération Sud-Sud tant au sein du continent qu'au-delà tout en soulignant que la coopération Sud-Sud ne saurait être considérée comme un substitut de la coopération Nord-Sud.

Nous accueillons avec satisfaction la proposition du Secrétaire général et de l'Assemblée générale d'organiser une réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement qui se tiendra le 22 septembre 2008, la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendra le 25 septembre 2008, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui se tiendra à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008.

Notre stratégie consiste notamment à :

- Fixer, le cas échéant, des objectifs nationaux et régionaux pour mobiliser toutes les parties prenantes et responsabiliser les gouvernements pour ce qui est de concrétiser le développement durable;
- Lancer une campagne « Achetez africain », dont la coordination sera assurée par l'Union africaine, pour promouvoir une large gamme de produits africains sur les marchés régionaux et internationaux. Entre autres éléments, cette campagne pourrait comprendre une baisse des tarifs douaniers à l'intérieur des régions et une opération de marketing des marchandises fabriquées en Afrique, bien coordonnée et accompagnée d'une large publicité sur les marchés internationaux;
- Encourager le développement industriel par l'ajout de valeur aux matières premières, y compris les matières agricoles;
- Procéder à des interventions ciblées en soutien aux pauvres des zones rurales, notamment sous forme d'aides aux petits agriculteurs pour leur donner accès aux intrants agricoles;
- Mobiliser des appuis financiers et autres pour développer et renforcer le secteur de la santé et le secteur éducatif;
- Favoriser l'autonomisation des femmes, notamment dans le domaine social et économique, et encourager leur participation à part entière à la prise de décisions concernant l'agriculture, l'aménagement rural et la gestion des ressources;
- Mobiliser, avec l'appui de la communauté internationale, les moyens nécessaires pour mettre en œuvre des projets d'équipement nationaux et régionaux, y compris pour la construction de routes et d'autres modes de transport, l'irrigation, l'approvisionnement en énergie et les technologies de l'information et des communications;
- Renforcer l'investissement dans la diversification des économies rurales africaines, notamment grâce à des facilités de crédit pour les petites entreprises et les entreprises agricoles, avec par exemple la création d'un fonds spécial pour les petits agriculteurs et le développement des microcrédits offerts par les banques commerciales;
- Développer l'assurance-récolte et l'assurance contre les intempéries pour aider les agriculteurs, les gouvernements et les autres acteurs concernés à gérer ces risques;
- Améliorer, avec une aide renforcée de la communauté internationale, la collecte de données et de statistiques agricoles, et plus particulièrement les recensements de l'agriculture;
- Mettre en place sur le continent une stratégie cohérente de recherche et développement et un système renforcé d'alerte rapide pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques;
- Mettre au point des programmes plus efficaces d'enseignement et de formation à la gestion pour développer l'esprit d'entreprise et renforcer les capacités d'absorption, d'adaptation et d'innovation technologique;

- Renforcer la coopération entre autorités locales à l'échelle du continent afin de mieux relever les défis communs du développement durable;
 - Favoriser la création d'emplois décents et l'autonomisation juridique des pauvres dans le secteur informel;
 - Renforcer les instruments et institutions de gestion des ressources naturelles, y compris la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
 - Œuvrer pour l'adoption d'une position commune de l'Afrique dans les négociations commerciales bilatérales et internationales. L'Afrique devra pour cela renforcer les capacités de ses propres institutions.
-